

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 682-2024

2024-06-168

Règlement numéro 682-2024 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 372 022 \$ pour des travaux de remplacement du ponceau sur la rue du Havre et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 372 022 \$

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie est régie par le Code municipal du Québec ;

ATTENDU l'affaissement partiel d'un ponceau sur la rue du Havre suite à des pluies importantes ;

ATTENDU que le conseil municipal juge nécessaire d'effectuer les travaux de remplacement du ponceau sur la rue du Havre ;

ATTENDU que le coût total de ces travaux est de trois cent soixante-douze mille vingt-deux dollars (372 022 \$) ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de trois cent soixante-douze mille vingt-deux dollars (372 022 \$) ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 juin 2024 et que le projet de règlement a été présenté et déposé au public pour considération à cette même séance ;

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont tous reçu une copie du règlement numéro 682-2024 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 372 022 \$ pour des travaux de remplacement du ponceau sur la rue du Havre et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 372 022 \$, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

ATTENDU que le règlement d'emprunt numéro 682-2024 est déposé au public pour considération à la présente séance ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Karine Séguin
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le règlement numéro 682-2024 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 372 022 \$ pour des travaux de remplacement du ponceau sur la rue du Havre et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 372 022 \$, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 OBJET ET DÉPENSE EN IMMOBILISATION DÉCRÉTÉS

Le Conseil est autorisé à procéder à des travaux de remplacement du ponceau sur la rue du Havre, voirie, services professionnels et travaux connexes selon les coûts décrits dans le document déposé et signé par Me François Alexandre Guay, directeur général de la Municipalité de Sainte-Mélanie, en date du 5 juin 2024, basé sur l'estimation des coûts préparés par Les services EXP inc., en date du 30 mai 2024 (No SMEM-24005514) et demandes de prix des services techniques connexes lesquels font partie intégrante du présent règlement respectivement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de trois cent soixante-douze mille vingt-deux dollars (372 022 \$) pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de trois cent soixante-douze mille vingt-deux dollars (372 022 \$) sur une période de **vingt-cinq (25) ans**.

ARTICLE 5

Le Conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec*.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés par résolution du conseil au besoin, le tout conformément à la loi.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement, le 5 juin 2024

Adoption du règlement, le 11 juin 2024

Avis public adressé aux personnes habiles à voter, le 12 juin

Tenue du registre, le 18 juin 2024 : _____ demande

Approuvé par les personnes habiles à voter, le _____

Approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le _____

Avis public d'entrée en vigueur, le _____

Louis Freyd
Maire

François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier

ANNEXE « A »

**Coûts détaillés du règlement d'emprunt 682-2024
(Ponceau sur la rue du Havre)**

	Note	Montant
Coûts directs		
1 Travaux		
1.1 Travaux préparatoires		51 100.00 \$
1.2 Drainage		137 700.00 \$
1.3 Élément de voirie		28 900.00 \$
1.4 Travaux divers		28 200.00 \$
1.5 Réhabilitation et gestion environnementale		12 900.00 \$
	SOUS TOTAL	<u>258 800.00 \$</u>
2 Services techniques		
2.1 Contrôle des matériaux		23 000.00 \$
2.2 Calcul hydraulique et dimensionnement		2 700.00 \$
	SOUS TOTAL	<u>25 700.00 \$</u>
	TOTAL Coûts directs	<u>284 500.00 \$</u>
Frais incidents		
3 Contingences		
Contingences (10%)		28 450.00 \$
4 Services techniques		
4.1 Plans et devis pour construction		14 300.00 \$
	SOUS TOTAL	<u>14 300.00 \$</u>
5 Taxes de vente		
TPS/TVQ nettes (4.9875%)		16 321.59 \$
6 Frais de financement		
Financement temporaire (10%)		28 450.00 \$
	TOTAL Frais incidents	<u>87 521.59 \$</u>
Coûts directs		284 500.00 \$
Frais incidents (Max 35.99% des coûts directs)	31 %	87 521.59 \$
	TOTAL	<u>372 021.59 \$</u>

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE

Par :



Nom : Me François Alexandre Guay
 Titre : Directeur général et greffier-trésorier
 Date : 5 juin 2024

ANNEXE « B »
Estimation détaillée de la firme d'expert conseil



Estimation avant travaux

Propriétaire / Client : Municipalité de Sainte-Mélanie
 Projet : Réfection de ponceaux - Rue du Havre
 N° de dossier : SMEM-24005514 Date : 30 mai 2024

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
1.0	Ponceau rue du Havre				
1.1	Travaux préparatoires				
1.1.1	Organisation de chantier	forfait	100%	12 500,00 \$	12 500,00 \$
1.1.2	Maintien de la circulation et signalisation	forfait	100%	2 500,00 \$	2 500,00 \$
1.1.3	Déboisement, essartement, enlèvement de la terre végétale et terrassement	m²	100	30,00 \$	3 000,00 \$
1.1.4	Excavation de l'existant et démantèlement	forfait	100%	18 500,00 \$	18 500,00 \$
1.1.5	Soutènement de poteau	forfait	100%	500,00 \$	500,00 \$
1.1.6	Surexcavation et assise supplémentaire	m²	50	55,00 \$	2 750,00 \$
1.1.7	Arbres à enlever *	unité	2	1 100,00 \$	2 200,00 \$
1.1.8	Enlèvement et entreposage des glissières de sécurité semi-rigide sur poteaux de bois	forfait	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$
	Sous-total article 1.1 - Travaux préparatoires				44 450,00 \$
1.2	Drainage				
1.2.1	Gestion de l'eau et méthodes de mitigation	forfait	100%	10 000,00 \$	10 000,00 \$
1.2.2	Ponceau transversale à remplacer par un ponceau circulaire de béton armé, incluant murs parafoilles - TBA cl.IV 2100 mm Ø	m. lin.	28	3 850,00 \$	107 800,00 \$
1.2.3	Fossé à nettoyer et à reprofiler	m. lin.	50	20,00 \$	1 000,00 \$
1.2.4	Fossé à creuser	m. lin.	30	30,00 \$	900,00 \$
	Sous-total article 1.2 - Drainage				119 700,00 \$

Les Services EXP inc.

* à la demande du client pour les éléments hors de la zone des travaux



Estimation avant travaux

Propriétaire / Client : Municipalité de Sainte-Mélanie

Projet : Réfection de ponceaux - Rue du Havre

N° de dossier : SMEM-24005514 Date : 30 mai 2024

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
1.0	Ponceau rue du Havre				
1.5	Réhabilitation et gestion environnementale				
1.5.1	Sondage en tranchée	heure	3	375,00 \$	1 125,00 \$
1.5.2	Excavation et mise en pile au site de matériaux contaminés	m.cu.	50	25,00 \$	1 250,00 \$
1.5.3	Caractérisation des matériaux in situ	unité	2	1 500,00 \$	3 000,00 \$
1.5.4	Caractérisation des matériaux mise en pile	unité	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$
1.5.5	Chargement, transport et disposition des matériaux contaminés dans un site approuvé				
	- matériaux contaminé AB	t.m.	40	40,00 \$	1 600,00 \$
	- matériaux contaminé BC	t.m.	20	100,00 \$	2 000,00 \$
	- matériaux contaminé C+	t.m.	5	150,00 \$	750,00 \$
	Sous-total article 1.5 - Réhabilitation et gestion environnementale				11 225,00 \$
	Sous-total 1.0 - Rue du Havre				224 965,00 \$

Les Services EXP Inc.

